

Tableau comparatif des propositions de loi encadrant l'IVG en Belgique	DÉFI	PS	ecolo	sp.a
Libellé	Proposition de loi du 10 mai 2016	Proposition de loi du 31 mai 2016	Proposition de loi du 1 ^{er} juillet 2016	Résolution du 18 juillet 2016
Lien vers texte	http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/1823/54K1823001.pdf	http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/1867/54K1867001.pdf	http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/1947/54K1947001.pdf	http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/1989/54K1989001.pdf
Délai maximal pour l'IVG	12 semaines à partir de la conception	14 semaines à partir de la conception	12 semaines à partir de la conception	20 semaines à partir de la conception
Délai de réflexion entre les deux consultations	6 jours	6 jours mais possibilité de réduire le délai en cas d'urgence motivée	6 jours	48 h
Accord écrit de la détermination de la femme le jour de l'intervention	oui	oui	Pas d'écrit mais le médecin doit s'assurer de la détermination de la femme	Délai de réflexion
État de détresse	non	non	non	non
Sanctions pénales en cas de non-respect des conditions dans le cadre d'une IVG consentie	non	non	Infraction pénale mais peines allégées. Médecin : délit punissable de 3 mois à un an de prison Femme : contrevention, amende de 50 à 200 euros	non
Possibilité pour sage-femme de procéder à une IVG	non	non	non	non
Délit d'entrave à l'IVG	non	non	non	non
Crime et délit en cas de contrainte ou violence ayant provoqué avortement	oui	oui	oui	non
Clause de conscience	Idem que dans loi actuelle	Oui mais amélioration : information dès la première visite et nom du praticien	Idem que loi actuelle	Renvoi obligatoire à un confrère
IMG	Oui mêmes conditions que l'actuel article 350, 4°	Oui mêmes conditions que l'actuel article 350, 4°	Oui : mêmes conditions que l'actuel article 350, 4°	/
Cadre légal	Loi relative aux droits du patient du 22 août 2002	Loi relative aux droits du patient du 22 août 2002	Loi particulière	Loi
Commission d'évaluation	/	/	/	/
IVG par voie médicamenteuse	non	Possibilité en cabinet médical si convention avec établissement hospitalier avec service d'urgence	non	Mise en place d'un organisme scientifique d'évaluation des IVG non